

FÉMINISME PLURIEL

Le mot « féminisme », on le sait, est relativement récent. D'abord péjoratif, désignant la maladie des hommes efféminés, il a été revendiqué et du coup subverti par les féministes – telle Hubertine Auclert – de la fin du XIX^e siècle, qui lui ont donné son sens : lutte pour l'émancipation des femmes, leur liberté et leur égalité avec l'autre sexe. La force unifiante du singulier recouvre cependant bien des disparités, des divergences, voire des oppositions radicales. Un ouvrage de synthèse s'intitule à juste titre *Le Siècle des féminismes*¹.

5

FÉMINISTES AU PLURIEL

Féminismes divers dans le temps, dans l'espace et même dans l'instant de l'événement, où les réactions ne sont pas nécessairement les mêmes. Deux exemples : en 1848, des militantes, outrées que le suffrage soit proclamé « universel » alors qu'il n'était que masculin, décident de mettre à profit les élections législatives d'avril à l'Assemblée nationale pour mener une campagne (illégal) de protestation. La candidate symbolique qui s'impose à leurs yeux, c'est George Sand, la célèbre auteure d'*Indiana* (1832), qui « s'est faite homme par l'esprit, [mais] est restée femme par le côté maternel », selon Eugénie Niboyet². Sand refuse, sèchement. Pour elle, le social prime sur le sexuel ; et surtout la priorité doit être donnée aux droits civils, sans lesquels les femmes sont esclaves. Comment pourraient-elles exercer leur choix ou un mandat électif, « étant sous la tutelle et dans la dépendance de l'homme par le mariage³ » ? Abolir

1. Paris, L'Atelier, 2004. Signé par Yannick Ripa, le compte rendu publié par *Libération* le 8 avril 2004 s'intitule « Aux féministes plurielles ».

2. *La Voix des femmes*, 6 avril 1848.

3. George Sand, *Politique et polémique*, Paris, Imprimerie nationale, 1997, p. 47. Sur les femmes de 1848, cf. Michèle Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes*, Paris, Albin Michel,

« l'infâme code civil », voilà le premier objectif, le préalable nécessaire aux droits politiques.

Second exemple, plus proche de nous : lors de l'affaire #MeToo, des femmes, écrivaines, artistes, actrices (dont Catherine Deneuve), éprouvèrent le besoin de se désolidariser de ce mouvement contre le harcèlement sexuel au nom de la liberté des mœurs et de la création. Elles refusaient d'être des supposées victimes d'une liberté qu'elles assumaient. Le manifeste des cent femmes suscita un débat qui se poursuit, où les féministes américaines furent accusées de puritanisme, voire de maccarthysme⁴.

CLIVAGE ANCIEN : LA MATERNITÉ, POUVOIR OU DEVOIR ?

6

De telles polémiques sont fréquentes et révèlent des clivages profonds. Tentons d'en identifier les principaux objets. D'abord la maternité. Est-elle l'honneur des femmes, le fondement sacré de leur pouvoir, clé d'un matriarcat aboli par le capitalisme, comme le défendaient l'anthropologue Bachofen et le marxiste Engels dans *Les Origines de la famille, de la propriété privée et de l'État* (1884) ? Débat résurgent tant le rêve de sociétés matriarcales plus douces persiste dans la pensée féministe contemporaine⁵, comme une solution alternative possible au productivisme néolibéral.

Est-elle un devoir, voire un quasi-châtiment nécessairement douloureux (« Tu enfanteras dans la douleur », dit le Dieu de la *Genèse*) et souvent mortifère, principale cause de la mortalité des femmes jusqu'à une date récente ? Quand des médecins italiens ont, au XVIII^e siècle, inventé la césarienne, la consigne était de sauver d'abord l'enfant, avant la mère.

Est-elle une fonction sociale que l'État doit protéger, voire exiger, avec le risque d'un enfermement que dénonçait la doctoresse Madeleine Pelletier⁶ et que la romancière Margaret Atwood évoque si sombrement

1994 ; sur cet épisode, cf. Michelle Perrot, « Sand : une femme *en* politique » (1997), repris in *Le Chemin des femmes*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2019, p. 846-882.

4. Samuel Lequette et Delphine Le Vergos (dir.), *Cours, petite fille ! #MeToo #TimeSU #NoShameFist*, Paris, Éditions des femmes-Antoinette Fouque, 2019.

5. Heide Goettner Abendroth, *Les Sociétés matriarcales. Recherches sur les cultures autochtones à travers le monde*, Paris, Éditions des femmes-Antoinette Fouque, 2019.

6. « La maternité ne donnera jamais aux femmes un titre d'une quelconque importance sociale. Les sociétés à venir peuvent construire des temples à la maternité, mais elles ne le feront que pour y emprisonner les femmes » (citée par Joan W. Scott, *La Religion de la laïcité*, Paris, Flammarion, 2018, p. 156).

dans *La Servante écarlate* (1985) ? Est-elle une charge, un droit ? Un choix qu'on peut éviter si l'on en fait d'autres (Simone de Beauvoir) ? « Si la maternité est un des arguments constitutifs du discours identitaire féministe, chaque militante a sa conception de la maternité », écrit Anne Cova⁷. Entre Ellen Key, qui glorifie la maternité comme source de vie et ciment de la paix (*War, Peace and the Future*, 1916), et Madeleine Pelletier, qui y voit l'origine de l'aliénation des femmes et de l'inégalité entre les sexes, l'opposition est totale. Dès 1913, cette dernière défend le droit à l'avortement, combat qu'elle poursuivra dans l'entre-deux-guerres et qu'elle paiera de sa liberté. Condamnée pour avoir pratiqué des avortements, elle est placée dans un hôpital psychiatrique, où elle meurt solitaire en 1939.

L'avortement était une pratique populaire largement répandue et tolérée. Il devient un problème à partir d'une répression étatique qui s'esquisse dès la fin du XIX^e siècle pour des raisons démographiques, et se précise avec les lois des années 1920. Le Conseil national des femmes françaises, créé en 1901, lui est résolument hostile : dès 1908, il avait fondé une Ligue contre le crime d'avortement, tout en préconisant des institutions pour les femmes enceintes et la poursuite des hommes responsables. Morales et patriotes, les féministes de l'entre-deux-guerres n'osent pas s'élever contre l'impératif nataliste, même si elles restreignent elles-mêmes leurs naissances. Après guerre, l'association Maternité heureuse, fondée par la sociologue Éveline Sullerot et la doctoresse Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, préconise la contraception, mais refuse l'avortement et quitte le Planning familial quand celui-ci, sous l'impulsion du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception, défend le droit à l'interruption volontaire de grossesse, devenu le grand combat des années 1970. Lorsque les 343 « salopes » déclarent avoir avorté et réclamer « l'avortement libre » dans une pétition diffusée par *Le Nouvel Observateur* le 5 avril 1971, cela fait encore scandale.

La contraception, vieille pratique secrète du lit conjugal où les femmes jouent un rôle actif en demandant à leurs maris de « faire attention », divise dès qu'elle devient enjeu public. Les féministes répugnent à parler de sexe. Devoir de femme, la pudeur est devenue refoulement et cadenas. Les néo-malthusiennes (Madeleine Pelletier, Nelly Rousset,

7. Anne Cova, « La maternité, un enjeu dans le premier XX^e siècle », in *Le Siècle des féminismes*, op. cit., p. 195. Cf. id., *Maternité et droits des femmes en France, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Anthropos-Economica, 1997. Yvonne Knibiehler a inlassablement cherché à réconcilier féminisme et maternité.

Gabrielle Duchêne...), qui évoquent avec précision les organes de la génération et décrivent le mode d'emploi des moyens contraceptifs, choquent. Même les femmes communistes, favorables à l'avortement, sourcillent. En 1956, Jeannette Vermeersch, compagne influente du secrétaire général du Parti communiste français, Maurice Thorez, fustige Jacques Derogy, coupable de préconiser la contraception (*Des enfants malgré nous*, 1956) et incite les femmes du peuple à ne pas adopter « les vices des femmes de la bourgeoisie » ! Marxisme et Église se rejoignent dans la condamnation d'un malthusianisme contraire à la volonté de Dieu et à la croissance des forces productives... Pourtant appuyé surtout sur les féministes anglo-américaines (Marie Stopes, Margaret Sanger), le *birth control* se développe. En 1920, Nelly Roussel appelle à la grève des ventres : « Plus d'enfants pour le Capitalisme, qui en fait de la chair à travail que l'on exploite, ou de la chair à plaisir que l'on souille⁸. »

8 Aux côtés de Lucien Dalsace, Bertie Albrecht est une des plus actives – comme elle le sera dans la Résistance, où elle perdra la vie. Dans les années 1950, Maternité heureuse reprend le flambeau et, en 1961, le Planning familial diffuse illégalement les contraceptifs, avec l'appui de médecins (le docteur Simon) et de francs-maçons, tel Lucien Neuwirth, qui fait voter en 1967 une loi autorisant enfin la contraception, dont la pilule. Il faudra bien du temps pour que l'accès à cette dernière devienne normal en pharmacie. Dans les années 1970, l'unité se fait autour du Mouvement de libération des femmes et de ses slogans : « Notre corps, nous-mêmes », « Un enfant : si je veux, quand je veux, comme je veux », y compris l'interruption volontaire de grossesse que légitime la loi Veil de 1975. Rare moment d'unité interclassiste, interpartisane, où s'affirme une forme de « conscience de genre ».

UNIVERSALISME ET DIFFÉRENTIALISME

Autour du corps, de la maternité, de la sexualité, les divergences n'en demeurent pas moins. Au point d'opposer deux versants du féminisme, universalisme *versus* différentialisme : le grand débat des années 1980. Les disciples de Simone de Beauvoir refusent la différence comme l'assignation à un destin et la maternité comme une entrave, voire un esclavage (*Maternité esclave*, 1975). « On ne naît pas femme, on le devient », affirme *Le Deuxième Sexe* (1949), invitant à déconstruire les identités produites par l'éducation, la morale, les politiques, etc. Les

8. *La Voix des femmes*, 6 mai 1920.

femmes sont des individus, libres de choisir leur existence, leur travail, si important dans cette génération d'après guerre, leur sexualité. « Les lesbiennes » font l'objet d'un chapitre très neuf du *Deuxième Sexe*. Et pour beaucoup, 1968 a été une libération, l'occasion de se sauver « à tire d'elles », d'assumer une homosexualité refoulée⁹.

Les « différentialistes », plus nombreuses en Italie qu'en France, pour des raisons culturelles et politiques, insistent au contraire sur une différence enracinée dans le corps, un corps nié, méprisé, asservi, dont il importe de redécouvrir les organes – le vagin et le clitoris –, les virtualités, la beauté, les plaisirs, les fonctions, dont la maternité, indépassable ancrage du pouvoir des femmes. Antoinette Fouque, psychanalyste lacanienne, fondatrice du groupe Psych et Po, en est en France la principale inspiratrice¹⁰. *Il y a deux sexes* (1995), écrit-elle. « L'usine est aux ouvriers, l'utérus est aux femmes, la production du vivant nous appartient », peut-on lire sur l'une des banderoles arborées par son groupe en 1979. Contre Simone de Beauvoir, elle défend la centralité de la maternité. Dans cette mouvance, Annie Leclerc (*Parole de femme*, 1974 – un best-seller) célèbre la féminité, fruit d'une expérience et levier d'un autre monde. Hélène Cixous pense l'écriture féminine comme « une écriture du corps ». Elle invite les femmes à s'emparer des mots et de la création : « Il faut que la femme s'écrive : que la femme écrive de la femme et fasse venir les femmes à l'écriture, dont elles ont été éloignées aussi violemment qu'elles l'ont été de leur corps », écrit-elle superbement¹¹. Elle reprochera par la suite au féminisme français de reproduire le modèle masculin. De même, Nancy Huston, amie d'Annie Leclerc et romancière célèbre, soucieuse de réconcilier procréation et création, critique la théorie du genre et déclare à la presse française en 2012 : « J'aurais du mal à me présenter aujourd'hui comme féministe. » Il y a là une faille, qui traverse les sciences humaines. Littéraires et psychanalystes (telles Luce Irigaray ou, à un moindre degré, Julia Kristeva) s'inscrivent dans la différence ; sociologues et historiennes, plutôt dans l'universalisme individualiste. Avec le temps, cette opposition perd sans doute de sa virulence. Et il faudrait reconnaître l'apport des deux courants à la science des femmes.

9. Françoise Flamant, *À tire d'elles. Itinéraires de féministes radicales des années 1970*, Rennes, PUR, 2007.

10. Cf. Christine Bard et Sylvie Chaperon (dir.), *Dictionnaire des féministes. France, XVIII^e-XXI^e siècle*, Paris, PUF, 2017, art. « Fouque, Antoinette ».

11. « Le rire de la méduse », *L'Arc*, n° 61, 1975, p. 39.

LE DROIT DES FEMMES : L'ÉMERGENCE DE LA PARITÉ

On la retrouve toutefois dans le débat sur la parité, « nouvel horizon » des années 1990. L'accès à la citoyenneté est une ancienne revendication, illustrée par Olympe de Gouges et son éclatante *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (1791). « Les femmes de 1848 », ardentes militantes du « suffrage universel », s'appuyaient sur l'apport des femmes à « ce grand ménage mal administré que l'on nomme l'État » (Jeanne Deroin). Propos balayé, on l'a dit, par George Sand, au nom de la priorité des droits civils. Sous la III^e République, les suffragistes françaises, très actives, s'appuient elles aussi sur l'idée d'un social confié à l'expertise des femmes ; elles sont toutefois moins radicales que les « suffragettes » anglaises (grève de la faim, derby d'Epsom où l'une d'elles perd la vie), militantes dotées d'une forte conscience de genre. Les Anglaises obtiennent le droit de vote en 1928 ; les Françaises, en dépit de leur énorme effort de guerre assimilé à un remplacement, devront attendre 1944, après une seconde guerre. Leur représentation demeure ultraminoritaire (moins de 5 % en 1990). D'où le mouvement pour la parité dont le livre phare de Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall définit la parité comme un principe général d'organisation de la société et propose de l'inscrire dans la loi¹². Au nom de l'individu abstrait, les universalistes – Élisabeth Badinter, Michèle Riot-Sarcey, Évelyne Pisier, Eleni Varikas... – s'y opposent, y voyant les prémices d'un communautarisme de genre. Les différentialistes – Antoinette Fouque, Sylviane Agacinski... – y voient au contraire la confirmation de leur métaphysique des sexes. La parité « ouvre à une dimension éthique par la reconnaissance de l'apport des femmes à l'humanité¹³ ». Le « manifeste des dix », en juin 1996, qui réunit les signatures de dix anciennes ministres de droite (Simone Veil) et de gauche (Yvette Roudy), affirme, un peu comme les femmes de 1848 ou les suffragettes anglaises, que « le regard des femmes, leur expérience, leur culture, manquent cruellement au moment de l'élaboration des lois ». L'argument est loin de faire l'unanimité des paritaristes, qui récusent tout essentialisme et se veulent beaucoup plus pragmatiques. Bref : les divisions sont partout et souvent à front renversé. La convergence s'opère cependant autour de la nécessité de modifier le déséquilibre politique des sexes. La révision constitutionnelle de 1999

12. *Au pouvoir, citoyennes ! Liberté, égalité, parité*, Paris, Seuil, 1992.

13. Entretien avec Antoinette Fouque, *Philosophie Magazine*, octobre 2009.

adopte le principe paritaire et la loi de 2000 prévoit des dispositifs contraignants pour les scrutins de liste. Lentement, mais sûrement, la parité progresse dans les conseils municipaux, les assemblées, et même le pouvoir exécutif. À deux reprises, des femmes ont été candidates à la présidence de la République. Et le sexe n'est plus tellement le critère de choix des électeurs. La parité devient une exigence dans les entreprises publiques et privées, un quasi-principe européen. Cette dissolution du genre est-elle le signe d'une relative normalisation de la situation politique des femmes¹⁴ ?

Autre terrain de débats : la langue. « La principale aliénation de la femme est linguistique », disait Pierre Guiraud dès 1978¹⁵. Une sociolinguistique féministe s'est développée, à la fois quant aux structures de la langue et à ses usages. La féminisation des noms de métiers a progressé (ce fut le combat de Benoîte Groult dans le cadre du ministère Roudy et la circulaire de 1986). Mais la féminisation des apprentissages linguistiques patine, en dépit de la campagne menée par Éliane Viennot (*Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !*, 2014). Les résistances ne sont pas seulement académiques. Nombre de femmes ne souhaitent pas la féminisation de leurs titres et fonctions, ayant le sentiment de perdre un statut durement acquis (et forcément masculin). Et l'écriture inclusive suscite des réserves pour des raisons pédagogiques (la complexité de son enseignement) mais aussi plus philosophiques d'attachement à l'idée d'une langue universelle où le genre s'abolirait.

11

L'INTERSECTIONNALITÉ

La laïcité, et notamment le port du voile, est un point d'achoppement au sein du féminisme, jugé très franco-français par les Anglo-Américaines, habituées au communautarisme. Le voile, ce vieil impératif religieux, né sur les rives de la Méditerranée, considéré comme la marque de la soumission des femmes, est depuis longtemps rejeté par les féministes qui revendiquent la liberté de leurs corps, de leurs mouvements et de leurs vêtements. Se couper les cheveux fut, dans les années 1930, une forme d'émancipation. Se dévoiler était un des premiers gestes des féministes égyptiennes ou tunisiennes, un progrès encouragé par des modernisateurs comme Kemal ou Bourguiba et, du coup, associé à l'occidentalisation.

14. Cf. Bruno Perreau et Joan W. Scott (dir.), *Les Défis de la République. Genre, territoires, citoyennetés*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

15. Dalila Morsly, « Revisiter la langue », in *Le Siècle des féminismes*, op. cit., p. 319-332.

Le retour des intégrismes religieux, notamment islamiques, fait du vêtement des femmes, et notamment de leur tête et de leur visage, un véritable enjeu dans l'espace public. Les féministes françaises, attachées à une laïcité, scolaire en particulier, dont elles considèrent qu'elle les a libérées, y sont généralement hostiles. Leurs consœurs anglaises ou américaines critiquent ce point de vue qu'elles jugent illusoire, focalisé sur l'inessentiel et indifférent aux problèmes que vivent les femmes, surtout immigrées¹⁶.

12 Ce regard « intersectionnel », aujourd'hui très développé aux États-Unis, notamment sous l'impulsion des femmes noires, qui met l'accent sur la multiplicité des oppressions, n'est pas toujours compris dans l'Hexagone, assez convaincu, par ailleurs, d'avoir un modèle harmonieux de relations entre les sexes. Il y aurait un féminisme « à la française », fait de courtoisie et de galanterie¹⁷, hostile à la guerre des sexes portée par un féminisme américain, dénonciateur et victimaire, qu'Élisabeth Badinter stigmatisait dans *Fausse route* (2003). Elle reprochait aux Américaines de systématiser la domination masculine, d'être porteuses d'un nouvel ordre moral et de rétablir des frontières dangereuses à terme pour les libertés. Autour de l'affaire #MeToo s'est rejoué un clivage analogue.

Ces divergences sont liées, en l'occurrence, à la diversité des modèles nationaux. Il y a une historicité des rapports de sexe, liée aux luttes religieuses, politiques, raciales, ethniques. Les féminismes n'échappent pas aux contextes dans lesquels ils se sont développés et qui oblitèrent la conscience de genre. Une conscience aussi difficile à réaliser que la « conscience de classe », dont Edward Palmer Thompson pensait qu'elle était éphémère et nullement structurelle.

Rien d'étonnant, donc, à ce que le féminisme soit pluriel, entre les nations et à l'intérieur de chacune d'elles. Les femmes sont diverses. Il est assez logique que leurs points de vue le soient aussi. Le propre du féminisme, c'est justement de les inciter à dépasser leurs différences pour retrouver ce qui les unit. Il y a bien des éléments de convergence. Par exemple, l'importance prioritaire accordée à l'éducation. S'emparer de l'instruction, de la lecture, de l'écriture, de toutes les formes de savoirs, y compris scientifiques et techniques : voilà une revendication très générale. De même, au moins au sein du capitalisme, la volonté de travailler, de

16. Joan W. Scott, *La Politique du voile*, Paris, Éditions Amsterdam, 2017 ; *id.*, *La Religion de la laïcité*, *op. cit.*

17. Thèse défendue par Mona Ozouf, *Les Mots des femmes. Essai sur la singularité française*, Paris, Fayard, 1995. Sur la galanterie, cf. les travaux d'Alain Viala et sa mise au point in Samuel Lequette et Delphine Le Vergos (dir.), *Cours, petite fille !*, *op. cit.*, p. 127-137.

recevoir un salaire, clé de l'autonomie. Le désir d'acquiescer des droits civils et politiques tisse toutes les luttes des féministes. Plus que tout, les problèmes et les droits du corps créent entre elles une sororité potentielle.

Enfin s'affirme de manière croissante la conscience de faire partie d'un système : de cette « domination masculine » dont Françoise Héritier a magistralement montré les fondements, non seulement matériels, mais dans la pensée symbolique¹⁸, clé d'une structure quasi universelle, qu'on croyait immuable et que justement le féminisme a changée, s'affirmant comme une force, un agent transformateur majeur. Là sans doute réside l'unité historique d'un féminisme, pluriel dans ses formes, un dans sa puissance créatrice.

18. *Masculin/Féminin*, I. *La pensée de la différence* et II. *Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 1996 et 2002.

R É S U M É

La force unifiante du singulier de « féminisme » recouvre bien des diversités, des divergences, voire des oppositions radicales. Sur la maternité, la contraception et l'avortement, la prostitution, la galanterie, la laïcité, le voile, etc., les féministes ont eu (et ont) des positions différentes, liées à la diversité des contextes sociaux et nationaux, autant qu'aux itinéraires personnels et aux choix existentiels. En France, différentielistes et universalistes se sont affrontées jusque dans le débat sur la parité. Sans tenter un inventaire exhaustif d'une histoire mouvementée, cet article s'interroge sur les objets, les formes et les raisons de ces disparités, qui confluent néanmoins dans la puissance du mouvement pour l'égalité et la liberté des femmes ainsi que dans la remise en cause de « la domination masculine ».